



Conférence de consensus de prévention de la récidive

Contribution de :

FO - PJJ

Janvier 2013

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>



**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

Pour le syndicat Force Ouvrière cette conférence est propice pour souligner l'état dans lequel se trouvent nos services d'insertion à la PJJ. Nos conditions d'exercice sont de plus en plus difficiles et se sont dégradées particulièrement ces dernières années au détriment de nos statuts et missions auprès des jeunes délinquants, mais aussi des jeunes majeurs sous mandat de Justice.

Il nous semble par ailleurs important de débattre de la récidive, lors de cette conférence. Nous vous transmettons ce texte en lecture sans pour autant répondre au questionnaire. En effet ce dernier ne correspond pas totalement à nos missions mais dans une plus large mesure nous concerne pourtant et notamment au travers de notre travail dans le domaine de la prise en charge de jeunes délinquants dans les services d'insertion à la PJJ. C'est aussi pourquoi nous voulons y contribuer afin de vous éclairer sur notre situation et celle des jeunes dont nous avons la charge.

La lutte contre la récidive est une réalité préoccupante et cause nationale, nous en sommes conscients. Certains efforts ont été produits au travers de différentes mesures mais en réalité ont eu pour effet de déshabiller certains services les plus essentiels, en particulier ceux de l'Insertion et remis en cause très fortement des pans entiers de notre institution en privilégiant l'enfermement de type CEF comme priorité à la PJJ au détriment de l'éducatif, du pédagogique de l'insertion sociale et professionnelle. C'est aussi une réalité qu'il faut prendre en compte qui se traduit par le désengagement de notre Administration dans ces domaines de prise en charge.

Il y a aussi une réalité politique et budgétaire qui au travers les différentes réformes législatives et administratives s'est précipitée à réformer sans prendre conscience que sur les terrains allaient se produire de véritables déserts éducatifs. Seules certaines unités arrivent à survivre en insertion, malgré les nouvelles normes structurelles mais qui ont eu pour effet de fermer et de réduire fortement les offres en matière d'insertion, ne permettant plus ainsi d'exercer dans de bonnes conditions un véritable travail éducatif et pédagogique nécessaire en matière de prévention de la délinquance, ayant aussi comme corollaire une prévention des récidives.

Ce dont nous manquons cruellement, c'est aussi de ne plus travailler en pluridisciplinarité, en équipe, pour s'occuper, de sujets aussi importants et sensibles que ceux liés à la délinquance : recours à des contractuels sur des postes d'enseignement, absence de Psychologue en insertion

...

Il nous paraît donc important de confier l'avenir des jeunes dont nous avons la charge, à un personnel qualifié et formé pour cela, d'autant que certaines problématiques évoluent sensiblement en ce qui concerne notamment les stupéfiants, les maladies mentales, la déscolarisation ,etc...

Nous rappelons qu'à la PJJ, non seulement les dispositifs d'insertion sont en périls mais qu'aussi l'absence de recrutement de Professeurs Techniques en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ne contribue en rien à améliorer les conditions propices pour que ces jeunes puissent accéder à des dispositifs de droit commun et de formation, si aucune volonté ne fait jour dans ce sens.